



Règlement du jeu-concours Home Expo CLK Constructions

ORGANISATION

Constructions Luxembourgeoises K-Home s.a.r.l société établie et ayant son siège social à L-9166 Mertzig, 2 Zone Industrielle, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B93550, ci-après désignée « CLK Constructions » ou la « société organisatrice » organise un jeu concours du 5 octobre 2023 au 8 octobre 2023.

Il s'agit d'un jeu-concours proposé aux visiteurs de Home Expo.

PARTICIPANTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le participant, pour jouer, doit remplir un formulaire en ligne et répondre aux questions.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, mineure pouvant justifier de l'autorisation d'un représentant légal ou majeure, résidant au Luxembourg, pendant la période de validité du jeu concours.

Sont exclues du jeu-concours, toutes les personnes employées par CLK Constructions, les membres de leur famille ainsi que les personnes agissant pour le compte de la société organisatrice telles que notamment agences de publicité, conseillers juridiques et conseillers en marketing.

Pour participer au jeu, le participant doit suivre la démarche suivante :
Il doit remplir un formulaire en ligne (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, ville).
Il doit répondre aux questions.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu-concours.

La participation au jeu est subordonnée à la véracité des données personnelles du participant (nom, prénom, adresse, adresse e-mail ...).
Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

Sont définitivement exclues de toute participation aux jeux concours organisés par CLK Constructions les personnes qui auront fraudé ou qui se seront rendues complices de fraude ainsi que les personnes qui auront perturbé le bon déroulement des jeux-concours.

LOTS ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

A l'issue du jeu concours, est à gagner un voucher cadeau chez Château Urspelt.

Le tirage au sort organisé mardi, le 10 octobre 2023 en ligne et le gagnant sera contacté par email mercredi, le 11 octobre 2023.

Ils s'engagent de répondre à l'email envoyé par CLK où s'est annoncé qu'il a remporté le prix. Si au bout de trois semaines il n'y a pas de réponse, celui-ci sera réattribué par un nouveau tirage au sort.

DONNEES PERSONNELLES

Les participants au présent jeu concours acceptent la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu concours.

Les participants au présent jeu concours, ayant coché la case Oui pour "Souhaitez-vous recevoir nos conseils et astuces de façon régulier ?", acceptent d'être régulièrement informés des nouveautés de CLK Constructions et marquent leur accord à être contactés à ces fins par e-mail. Ils peuvent s'y opposer, sans frais et sur simple appel, e-mail ou lettre adressée au service clientèle référencé ci-dessous au point 6.

Le gagnant autorise, par sa seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de son nom, pour la publicité en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur.

FRAUDES ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu devait être annulé, reporté ou interrompu, CLK Constructions ne pourra aucunement être tenue pour responsable.

CLK Constructions pourra annuler tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Toute fraude constatée entraîne généralement l'élimination du concurrent concerné.

CLK Constructions se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

DEPOT ET CONSULATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite au service Clientèle à l'adresse : CLK Constructions
2 Zone Industrielle, L-9166 Mertzig, Luxembourg

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice :
Biel & Galle Huissiers de Justice
1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg

ACCEPTATION DE REGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserve, qui a valeur de contrat.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du règlement, le lot ne leur sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées électroniques ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

CONTESTATIONS ET LITIGES

Aucune contestation ne sera recevable 21 jours après la clôture de ce jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.